

Arrondissement de
MONTLUÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉLAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 28

Présents à la séance : 17
Votants : 20

Date de l'affichage de la
convocation :

23 février 2026

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

05 mars 2026

OBJET : Approbation du
compte de gestion 2025.

260303-07a

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars à 19 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de dix-sept, en session
ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire,
en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite
commune, le 23 février 2026.

Présents : Mme LESCURAT..Mrs DE SOUSA BOY..Mme PIRES..Mr
DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes
DELERIS..COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mrs PINHEIRO..
OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mr RICHOUX..Mme PETIT.

Absents : Mmes JOUANNIN, LAFAYE, Mrs DELEAU, LEFEBRE, Mmes
CHIROL, AURAT, CLEMENSAT, Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr LIMOGES.

Ayant donné mandat de procuration : Mme FAUCHARD à Mme
BERRUER, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mr
RICHOUX.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2025 est approuvé  
(date de publication : 5 mars 2026).

~~~~~

Après avoir contrôlé la concordance entre le compte administratif
et le compte de gestion, notamment chacun des soldes et des
balances générales, et vérifié qu'il a été procédé à toutes les
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses
écritures,

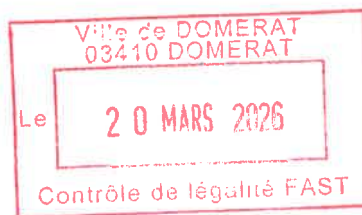
Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au
31 décembre 2025, y-compris celles relatives à la journée
complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 dans les deux
sections,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

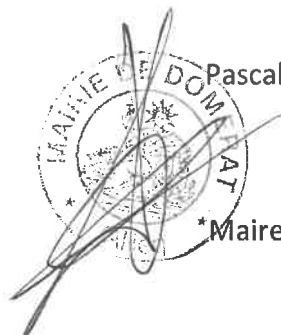
Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de
gestion 2025 sans observation ni réserve.



.../...

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2025, sans observation, ni réserve.



Pascale LESCURAT,

*Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Pierre LIMOGES,

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pierre LIMOGES', is written over the printed name.

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 05 mars 2026